

Paroisse Saint Julien de la Mosson



2 rue du presbytère 34790 Grabels 04 67 754 907

Renouvellement de l'Équipe d'Animation Pastorale (EAP)

L'actuelle Équipe d'Animation Pastorale est constituée de Roselyne BIBOULET, Sandrine NATERA et Daniel CROTTET. Elle est en place depuis le 23 octobre 2016. Sa mission prendra fin le 31 août 2018. Afin de constituer la nouvelle équipe, je lance une consultation auprès de tous les chrétiens de la communauté paroissiale Saint-Julien de la Mosson, du dimanche 08 avril (2^{ème} dimanche de Pâques) au dimanche 20 mai (dimanche de Pentecôte).

Comment procéder ?

- Chacun est invité à réfléchir à 1, 2 ou 3 noms de personnes de la communauté, hommes et femmes, de différents âges, ayant différents engagements, pouvant éventuellement faire partie de la nouvelle équipe.
- Mettre cette liste de noms sur papier libre, signé par l'émetteur, sous enveloppe cachetée, à me remettre en main propre ou déposée dans la boîte aux lettres du presbytère à mon nom : Pierre Brugidou - 2, rue du Presbytère - Grabels.

Merci d'avance pour votre précieuse contribution.

Pierre Brugidou, votre curé

Qu'est-ce que l'EAP ?

La charge Pastorale de la paroisse ou de l'ensemble paroissial est confiée au prêtre, curé ou responsable. Pour porter cette responsabilité qui est lourde, s'exerçant souvent aujourd'hui sur un territoire étendu, le responsable a besoin de porter cette charge avec d'autres. Leur collaboration sera particulièrement précieuse et fructueuse.

Le Code de Droit Canonique dit : *Le curé est le pasteur propre de la paroisse qui lui est remise en exerçant, sous l'autorité de l'Évêque diocésain dont il a été appelé à partager le ministère du Christ, la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée, afin d'accomplir pour cette communauté les fonctions d'enseigner, de sanctifier et de gouverner avec la collaboration éventuelle d'autres prêtres ou de diacres, et avec l'aide apportée par des laïcs, selon le droit.* (Can. 519)

Cette collaboration dans le service de l'animation et de la conduite de la paroisse pourra prendre des formes diverses : Conseil Pastoral de Paroisse, Conseil Paroissial des Affaires Économiques, Équipe d'Animation Pastorale...

1. Rôle

Il est important de bien situer l'Équipe (EAP) par rapport au Conseil Pastoral de Paroisse (CPP).

Alors que le Conseil « conseille », propose des orientations, l'équipe conduit, décide, met en œuvre, ce qui est plus qu'une simple application des orientations du Conseil.

Les rencontres de l'équipes ont plus fréquentes que celles du Conseil. Sa composition est plus réduite. Les personnes sont dans l'équipe non au titre d'une représentativité, mais au titre d'une désignation, d'une responsabilité ou d'une compétence.

Le Conseil choisit les questions à traiter. L'équipe doit faire face à toutes les questions que pose la vie quotidienne d'une paroisse.

S'il faut éviter de confondre le rôle du Conseil et de l'Équipe, il faut pourtant bien les situer en relation. Le Conseil appréciera d'être un lieu privilégié de réflexion, de débat, de suggestion, de discernement avec et pour l'équipe responsable de la paroisse. L'Équipe, elle, appréciera d'avoir dans le Conseil un organe d'expression diversifiée de la vie de la paroisse et un utile vis-à-vis. Il sera important d'ailleurs que l'Équipe soit représentée au Conseil.

On peut détailler les points de vigilance d'une Équipe.

- Elle veille à ce que soient prises en compte les trois dimensions constitutives de toute vie ecclésiale : l'écoute de la Parole, la célébration du salut et le service des hommes.
- Elle met en œuvre une pastorale de proximité, veillant à ce que l'Église soit présente au plus près de la vie des hommes et des femmes d'aujourd'hui.
- Elle est attentive à ce que des réponses soient données aux demandes : baptêmes, mariages, sépultures, catéchèse, service des personnes malades... à ce que soient perçus les appels des personnes démunies ou isolées...
- Elle soutient les équipes qui prennent en charge les différents services de la communauté. Elle est moins « une équipe qui fait » qu'une « équipe qui veille à ce que l'on fasse » et qui soutient dans cette mise en œuvre.
- Elle accueille les initiatives, en discerne les enjeux, en fait l'évaluation.
- Elle met le C.P.P. au courant des travaux en cours.
- Sous l'autorité du prêtre responsable, elle veille aussi à la mise en œuvre des Orientations Diocésaines.
- Dans son propre travail, elle sera vigilante à intégrer la dimension de prière et de formation.

2. Composition

Elle est composée d'un nombre restreint de membres (3 à 6). Ceux-ci sont choisis en fonction de leurs capacités à saisir des ensembles, à appeler d'autres chrétiens à l'exercice des responsabilités, à sentir la vie de la paroisse, du quartier ou du village, à susciter le dialogue et servir la communion, à communiquer les fruits de leurs propres travaux. Cela n'empêche pas que, dans l'équipe, chaque membre soit plus particulièrement attentif à un aspect de la vie de la communauté. Mais tous doivent être vigilants à l'ensemble de la vie de la paroisse.

3. Désignation des membres

Pour désigner les membres de l'EAP, le responsable de la paroisse, avant de les présenter à l'Évêque, prendra avis du Conseil Pastoral et, dans la mesure du possible, consultera la communauté paroissiale. C'est à l'Évêque ou à son représentant qu'il revient de reconnaître cette équipe.

La durée du mandat sera de trois ans. On ne fera pas plus de deux mandats consécutifs. Durant la durée de leur mandat, il est souhaitable que les membres de l'EAP aient un allègement de leurs responsabilités antérieures.

En cas de changement de responsable l'équipe reste en responsabilité pendant un an.

4. Fonctionnement

Les réunions sont fréquentes. Même en nombre restreint, l'équipe permet à des personnes différentes - prêtres, diacres, hommes et femmes, célibataires ou mariés, diversement engagées dans la société - de collaborer, de s'éclairer mutuellement. Les décisions sont élaborées en commun et arrêtées par le responsable, en tant que pasteur envoyé par l'Évêque.